



Criel-sur-Mer



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS COMMUNE DE CRIEL-SUR-MER

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition

Le public est informé que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition de Criel-sur-Mer a été prescrite.

La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie de Criel-sur-Mer (Manoir de Briançon, 76910 Criel-sur-Mer) et au siège de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (12 avenue Jacques Anquetil, 76260 Eu) pendant une durée de trente-deux jours (32) jours, du lundi 15 janvier 2018 au jeudi 15 février 2018 (inclus)

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes.